

NOTE A PROPOS DU CHOIX DES UNITES D'OBSERVATION  
EN MILIEU DE FORTE IMMIGRATION RURALE

(SUD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE ET AMAZONIE BRESILLENNE)

LENA Ph.

ORSTOM - INPA Ecologia  
Manaus, Brésil

La notion de choix sous-entend généralement un processus rationnel et donc la possibilité d'élaborer des critères objectifs permettant d'évaluer l'adéquation d'une méthodologie à une problématique. C'est là un travail indispensable pour rendre explicites (donc critiquables, perceptibles et réutilisables) des processus qui laissent souvent une large part à la subjectivité du chercheur. Cependant, étant donné que la pertinence du choix dépend autant des caractéristiques du milieu enquêté que de la finalité de l'étude, l'élaboration de la problématique requiert une connaissance préalable du terrain. Il y a alors deux possibilités, ou bien il s'agit d'une enquête de type qualitatif qui cherche à comprendre, à identifier des processus et des dynamismes, et dans ce cas l'échelle et les unités d'observation peuvent évoluer en fonction des besoins et des découvertes, ou bien le but est de donner une image représentative de l'objet d'étude et alors la méthodologie doit être fixée une fois pour toutes (après une pré-enquête, par ex.). Les enquêtes ici évoquées sont plutôt du premier type, bien qu'elles prétendent à une certaine représentativité.

Quoiqu'il en soit, que la connaissance de l'objet nécessaire à l'élaboration de la problématique et de la méthodologie soit acquise au cours de l'étude ou requise "a priori", que la pertinence de la méthode soit affinée en cours de route ou affirmée dès le départ on reconnaît en général la forte interaction entre connaissance préalable et méthodologie. Ceci a fait dire que l'on ne connaît la méthode adéquate qu'une fois l'enquête achevée. D'autre part, toute discussion méthodologique sur des travaux terminés risque d'être biaisée par une tendance à justifier a posteriori les moyens employés alors que toute discussion "pré-enquête" est inévitablement marquée par un certain nombre d'a priori dont il sera sans doute nécessaire de se défaire (sans cela l'étude ne serait pas nécessaire). Dans ces conditions (et compte tenu du fait que toute pré-enquête est implicitement l'expression d'une méthode qui elle-même, ... etc.) il paraît nécessaire d'envisager les critères et les choix méthodologiques comme un processus évolutif, c'est-à-dire les resituer dans le temps et les contingences de l'enquête. L'objectivité consisterait alors non pas dans la description d'une construction méthodologique à la fois esthétique et rigidement logique, supposée avoir une adéquation quasi-mathématique avec la réalité (du moins telle qu'on se la représente, avant ou après enquête) mais plutôt dans le récit fidèle du processus dialectique d'élaboration des stratégies méthodologiques en fonction des progrès de l'acquisition des connaissances.

A) SUD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE

La région est occupée par un petit nombre d'autochtones répartis en villages de petites dimensions (50 à 80 h en moyenne) qui correspondent souvent à un lignage ou segment de patri-lignage. Des campements de culture établis par les chefs de famille restreinte ont essaimé à partir du village. La densité du territoire est voisine de 1 h/km<sup>2</sup>.

De nombreux immigrants ont été attirés par la possibilité d'accéder facilement à la terre afin de devenir planteurs (cacao - café). Les disponibilités foncières leur permettaient de rester pas ou peu de temps salariés des autochtones ou d'immigrants plus anciens.

Leur répartition dans l'espace est extrêmement variable. Le mode d'implantation (en partie fonction de l'ethnie) va de la famille nucléaire au campement de plus de 500 h. On a d'autre part une série de regroupements hiérarchisés en fonction de l'ordre d'arrivée et de la région d'origine. Chaque piste ou groupe de pistes, chaque campement ou groupe de campements dépend donc d'un chef.

Etant donné le grand nombre d'unités qu'il serait possible d'étudier selon le niveau considéré, une première enquête a cherché à mettre en lumière les liens purement économiques qui existent entre les planteurs d'une même unité. Il est très vite apparu que le complexe migration/plantation était un phénomène très individualisé et qu'il convenait de simplifier les choses. On est ainsi amené à distinguer :

1- Les unités politico-religieuses et juridiques (défense des intérêts d'un groupe ou sous-groupe ethnique ou régional, organisation de l'espace, litiges fonciers, fêtes, obsèques, etc.). On peut, pour une large part, y inclure les chefs de campement. Ces instances ne sont pas directement liées à la production/consommation.

2- Les groupes d'entraide

Au sein des plus gros campements, ils sont souvent définis sur la base de la communauté ethnique ou régionale. Pour les plus petits campements, la fréquence de la base familiale augmente (c'est en général un parent ou un ami qui a convaincu le migrant d'entreprendre le voyage). Le plus souvent, ces groupes fonctionnent selon le principe de réciprocité ou de

caisse commune de prévoyance, il est donc facile de comptabiliser ces participations au niveau de l'unité d'exploitation.

### 3- L'unité d'exploitation

Elle est fondée avant tout sur la propriété foncière (ou autorisation de mise en valeur) qui est octroyée par la sous-préfecture à un chef de famille (passage au droit moderne). D'autres facteurs jouent également en faveur de l'individualisation de l'exploitation tels que la relative pérennité des plantations (problèmes d'héritage) et la forte disponibilité en terres qui tend à éviter la constitution ou le maintien de dépendances familiales de la part des éléments mâles.

Le noyau de base de l'exploitation familiale est constitué du tenant du titre et de sa famille (dépendants au sens strict : personnes âgées, femmes et enfants). Tout autre élément familial mâle (enfants adultes, beaux-frères, etc.) est intégré soit sur la base d'un partage de la terre, chacun ayant une portion de la plantation à son usage, et il s'agit alors d'un embryon de division de l'exploitation ; mais même si la séparation est en cours ou déjà effective, un lien de dépendance s'est créé qui amène les nouveaux chefs d'exploitation à fournir gratuitement une quantité de travail donné à celui qui leur a procuré la terre ; soit sur la base d'un partage du produit, qui se fait alors à l'avantage du tenant du titre, pour les mêmes raisons.

C'est donc toujours sur la base de l'individualisation territoriale de la plantation, elle-même fondée sur une reconnaissance juridique individuelle (traditionnelle ou (et) moderne) que se fonde l'unité d'exploitation.

Celle-ci intègre en outre un nombre variable de main-d'oeuvre familiale ou étrangère (permanente ou contractuelle) rémunérée selon diverses modalités. C'est ce que l'on peut appeler l'unité d'exploitation au sens large. Ces gens participent de la production et de la consommation, ils peuvent avoir leurs propres cultures vivrières mais se trouvent vis-à-vis de la culture qui amène d'importants revenus monétaires dans un rapport de salariat (ou assimilé).

Même observation chez les planteurs autochtones : le phénomène plantation individualise des portions du terroir qui autrefois n'étaient

soumises qu'au droit d'usage octroyé à un individu pour un temps déterminé par la communauté. L'accès au statut de chef de famille par le mariage donne accès à une portion du terroir à la fois pour le vivrier (à la charge de l'épouse) et la plantation (à la charge du chef d'exploitation). Les conditions d'appartenance à l'unité d'exploitation (au sens restreint ou large) sont les mêmes que pour les immigrants, à ceci près que le réseau des prestations de service et l'entraide se construisent sur la base des liens familiaux (famille étendue). Pour dénouer cet écheveau et faire un bilan, il était donc nécessaire d'avoir recours à une échelle d'observation d'un ordre supérieur : celle des quelques groupes familiaux qui composent le village. A un autre niveau, c'est le village lui-même qui doit être objet d'observation à cause des pratiques communautaires qui subsistent encore (pêche au poison par ex.), des revenus des cessions de terre (partagés par les chefs de famille) ou des conséquences de l'immigration à l'échelle du territoire villageois (stratégies foncières individuelles ou collectives).

Au sein d'un village autochtone différents niveaux sont donc intégrés, ce qui n'est pas le cas des campements allochtones qui, par conséquent, ne nécessitent pas une analyse exhaustive. Pour les autochtones par contre, prendre un ou deux planteurs dans chaque village n'aurait pas autant de sens. Seuls les Mossi, chez qui l'entraide est très forte au sein de petits campements souvent monofamiliaux, pouvaient requérir une analyse du type de celle appliquée aux autochtones. Ce qui a été fait.

## B) AMAZONIE

Ici les lots sont de dimension uniforme (100 ha) et distribués individuellement par un organisme d'Etat à des chefs de famille. L'unité territoriale et démographique est donc offerte au départ. De plus, aucun droit traditionnel ne vient interférer.

Le problème est cependant plus complexe qu'il n'y paraît dans la mesure où d'autres membres de la famille viennent contribuer à la mise en valeur du lot (souvent dans l'attente de leur propre terre). D'autres colons viennent aussi s'installer temporairement sur la terre d'un propriétaire si celui-ci est d'accord. On ne peut parler de main-d'oeuvre car il n'y a ni fermage ni salaire. Pourtant le propriétaire y trouve son avantage dans la mesure où l'occupant laissera derrière lui quelques ha défrichés.

Souvent le propriétaire demandera à l'occupant de le laisser planter un pâturage au lieu de confier la parcelle au recrû naturel.

Ces gens étant auto-suffisants on ne peut non plus les inclure dans l'unité d'exploitation. Ils sont eux-mêmes une unité d'exploitation mais qui ne bénéficie pas de la totalité de son travail du fait que la terre ne lui appartient pas. Cette partie du travail récupérée par le propriétaire sur la seule base de la propriété foncière doit entrer dans le bilan du travail réalisé sur le lot (donc au bénéfice du propriétaire), mais dans un autre chapitre que celui fait par la main-d'oeuvre familiale ou rémunérée (permanente ou temporaire).

D'autres unités d'exploitation (moins indépendantes) peuvent encore exister sur le lot. Ce sont les familles qui ont passé un contrat avec le propriétaire pour défricher, récolter le vivrier pour eux-mêmes puis planter du café dont le produit lui appartient durant les trois premières années.

Ces unités secondaires doivent donc être distinguées de la main-d'oeuvre permanente (payée en part de récolte ou salaire) et temporaire.

Là encore, c'est l'unité territoriale qui est prise comme référence conjointement avec l'aspect juridique. Mais l'unité d'exploitation au sens large doit être prise dans sa dimension évolutive. On doit s'efforcer de reconstituer l'histoire du lot. La situation présente ne s'explique que par le passé. Ainsi il faut tenter de savoir pour chaque année le nombre et la composition des unités secondaires, dater les entrées et sorties de la main-d'oeuvre salariée comme de la main-d'oeuvre familiale afin d'avoir à chaque époque le volume et la qualité de la force de travail, enfin, le type d'accord ou de contrat (de partage pour la famille proche) qui régit ces relations et permet de voir le flux et la vitesse de l'accumulation.

En un mot, saisir l'unité de production dans sa dynamique.